

## **Cannabis : les usagers du réseau de la santé demandent un contrôle rigoureux par l'État**

**Trois-Rivières, le 31 août 2017** – Dans le cadre des consultations du gouvernement du Québec sur l'encadrement du cannabis, le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU), principal porte-parole des usagers du réseau québécois de la santé et des services sociaux, demande que la législation fédérale soit retardée afin de permettre la mise en œuvre d'un encadrement rigoureux et cohérent avec les priorités de santé publique des deux niveaux de gouvernement.

« Nous déplorons l'attitude du gouvernement fédéral, qui agit encore une fois de façon unilatérale sur un enjeu de santé, sans considération pour les besoins des usagers du Québec. Les comités que nous représentons, dont ceux en centres jeunesse, en dépendance et en santé mentale, font face quotidiennement aux difficultés reliées à la consommation de cannabis. Pour le RPCU, la consommation récréative de cannabis est un enjeu sérieux et le gouvernement du Québec doit avoir la latitude nécessaire pour en limiter les impacts négatifs sur la population », explique M. Pierre Blain, directeur général du RPCU.

Dans son mémoire, le RPCU formule certaines recommandations visant à donner les moyens au gouvernement du Québec d'assurer un encadrement cohérent et efficace du cannabis, notamment :

1. Ne pas valoriser l'usage du cannabis ;
2. Sensibiliser la population à une consommation responsable ;
3. Protéger les personnes vulnérables ;
4. Assurer un encadrement strict de la publicité ;
5. Fixer l'âge de consommation du cannabis à 18 ans ;
6. Ne pas permettre l'usage du cannabis dans l'espace public ;
7. Favoriser la Société des alcools du Québec (SAQ) pour assurer un monopole d'État dans la vente de cannabis ;
8. Utiliser tous les revenus tirés de la vente du cannabis pour favoriser une meilleure santé de la population.
9. Permettre aux médecins d'exclure certains patients à risque ou inaptes ;
10. Instaurer et mettre à jour un registre des personnes pour qui la vente de cannabis ne serait pas autorisé.

Le RPCU présente son mémoire aujourd'hui à 15 h 30, à l'Hôtel Gouverneur de Trois-Rivières.

### **À propos du RPCU**

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) est le principal représentant des usagers du réseau québécois de la santé et des services sociaux. Il défend les droits des usagers et se fait le porte-parole des 600 comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux du Québec. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau de la santé et des services sociaux. Le RPCU défend également les droits des personnes âgées et des jeunes.

– 30 –

**Source :** RPCU

**Renseignements :**

Sébastien Verret, 581 996-1346

Mathieu Santerre, 581 996-5344

[medias@lorangebleue.biz](mailto:medias@lorangebleue.biz)